

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



Conseil municipal

24 février 2017

Sollicitation d'un fonds de concours communautaire pour la participation aux charges de fonctionnement de l'antenne de justice

Vous nous avez présenté la même délibération en juillet dernier et mon intervention ira dans le même sens que celle que j'avais faite à l'époque.

L'antenne de justice municipale est un service public d'information et d'aide juridique que la Commune d'Hénin-Beaumont a fait le choix politique de mettre en place il y a de nombreuses années et nos concitoyens ne peuvent que s'en féliciter.

En attendant d'avoir sous les yeux le compte administratif 2016, la ville d'Hénin-Beaumont bénéficiait en 2015 comme les années précédentes d'un fonds de concours versé par la CAHC de 3 127,50 €, c'est-à-dire 50 % de la dépense subventionnable de l'antenne de justice en 2014.

Alors, d'où vient ce chiffre de 76 000 € ? Notre commune ne dépense pas 76 000 € de chauffage et d'électricité pour faire fonctionner l'antenne de justice...

Avec cette délibération, vous demandez en fait à la communauté d'agglomération de subventionner 50 % du total des charges de fonctionnement de l'année 2016, salaires inclus.

L'an dernier, vous menaciez, si la CAHC n'obtempère pas, de fermer ce service public, ce qui relève du chantage pur et simple et donne une bien mauvaise image du comportement des élus héninois de votre majorité au sein de notre agglomération, d'autant plus, qu'avec une soixantaine de départs en retraite prévus cette année, vous aurez largement les moyens de remplacer les agents de l'antenne de justice qui partiraient en retraite.

Comme je l'indiquais en juillet dernier, vous jouez avec le feu sur ce dossier, car si vous décidiez de fermer ce service et que d'aventure une des villes de l'agglomération avait la possibilité et la volonté de récupérer cette antenne de justice, pourquoi s'en priverait-elle ?

D'autres communes de la CAHC ont signé des conventions avec l'AVIJ 62 (Association d'aide aux victimes et d'information judiciaire) qui tient généralement des permanences mensuelles à Carvin, Courrières, Libercourt, Montigny-en-Gohelle et Rouvroy en plus d'Hénin-Beaumont.

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



Conseil municipal

24 février 2017

Sollicitation d'un fonds de concours communautaire pour la participation aux charges de fonctionnement de l'antenne de justice

Je n'entends pas les autres maires se plaindre du nombre de Drocourtois qui se rendent à la permanence de l'AVIJ à Rouvrois ou du nombre de Oigninois qui prennent rendez-vous à la permanence de Courrières...

Ce que vous demandez aujourd'hui à l'agglo nous paraît initier un engrenage dangereux. Il existe déjà un fonds de concours communautaire pour les piscines. La CAHC n'est pas un guichet. Demain, allez-vous demander à la CAHC de subventionner les salaires des agents du service des sports pour compenser le nombre de Drocourtois, de Courriérois ou de Montignyinois qui peuvent pratiquer telle ou telle activité sportive à l'Espace Mitterrand ? Ce serait le début d'un engrenage sans fin.

Nous sommes pour que la CAHC participe aux charges de fonctionnement de l'antenne de justice, mais à la même hauteur que les années précédentes. La communauté d'agglomération n'est pas un guichet qu'on viendrait braquer pour financer nos propres services. Nous sommes toujours contre votre politique du couteau sous la gorge. Notre groupe s'abstiendra donc à nouveau sur cette délibération.

David NOËL